

**PÔLE METROPOLITAIN
CAEN NORMANDIE MÉTROPOLE**

**Extrait du Registre des délibérations du
Bureau Syndical
Séance du 07 avril 2017**

DBS05-2017

*En exercice au
titre du Socle : 40
Présents au
titre du Socle : 22
Votants au
titre du Socle : 24*

*Date d'envoi de la
convocation : 31/03/2017*

Le 07 avril 2017, à 12 h 00, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué le 31 mars 2017, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération, salle du Bureau, sous la présidence de Madame Sonia DE LA PROVÔTE, Président.

Etaient présents :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Christian DELBRUEL, Mme Sonia DE LA PROVOTE, M. Dominique GOUTTE, M. Patrick LECAPLAIN, M. Pascal SERARD, M. Dominique VINOT-BATTISTONI

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Franck JOUY, M. Patrick LERMINE

COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

M. Bernard ENAULT, M. Henri GIRARD, M. Laurent PAGNY, Mme Martine PIERSIELA

COMMUNAUTE DE COMMUNES « VAL ES DUNES »

Mme Monique GARNIER, M. Xavier PICHON

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE

M. Michel BAR, M. Jean-Claude BRETEAU, M. Paul CHANDELIER, Mme Nicole GOUBERT, M. Bernard LEBLANC

COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FALAISE

M. Claude LETEURTRE, M. Jean-Philippe MESNIL, M. Pascal POURNY

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER :

M. Joël BRUNEAU (pouvoir à Mme Sonia DE LA PROVOTE)

COMMUNAUTE DE COMMUNES CINGAL – SUISSE NORMANDE

M. Hubert PICARD (pouvoir à M. Bernard ENAULT)

Etaient excusés :

COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

M. Romain BAIL, M. Grégory BERKOVICZ, M. Jean-Louis MARIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

M. Thierry LEFORT

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL ES DUNES

Mme Marie-Françoise ISABEL

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

M. Pascal ALLIZARD

**DEMANDE DE
FINANCEMENT POUR
L'ANIMATION LEADER
2016
SUR LE TERRITOIRE DU
SCOT CAEN-METROPOLE**

DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ANIMATION LEADER 2016 SUR LE TERRITOIRE DU SCOT CAEN-METROPOLE

Exposé :

LEADER = Liaison entre Actions de Développement de l'Economie Rurale : programme européen intégré du FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural)

Le lancement opérationnel du Groupe d'Action Locale (GAL) du SCoT Caen-Métropole a débuté en 2015 suite au conventionnement avec le Conseil Régional de Basse-Normandie – autorité de gestion des Fonds européens – et l'agence de Services et de Paiement, organisme payeur des Fonds européens.

Le GAL du SCoT Caen-Métropole met en œuvre la stratégie de développement locale qui vise à renforcer les capacités d'adaptation, d'innovation et de coopération des acteurs pour un territoire équilibré, attractif et innovant. La mise en œuvre du programme LEADER sur le territoire du SCoT Caen-Métropole requiert un travail d'ingénierie, d'animation et de gestion pendant toute la durée de la programmation 2014-2020.

L'équipe technique LEADER est constituée :

- D'1 ETP pour l'animation du programme, l'accompagnement des porteurs de projets, la coordination et l'assistance technique de la démarche LEADER,
- De 0,5 ETP pour la gestion et le suivi du programme LEADER.

Au travers de la sous-mesure 19.4 du PDR, le Pôle Métropolitain Caen Normandie Métropole peut bénéficier d'une participation du programme LEADER à hauteur de 80% du coût total des frais salariaux pour l'équipe technique LEADER.

Plan de financement de cette action :

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	48 498,34 €	FEADER	48 790,82 €
Frais de fonctionnement (15% des frais salariaux)	7 274,75 €	Autofinancement	12 197,70 €
Frais de communication	1 707,16 €		
Achat de matériel	3 036,25 €		
Frais de formation	472,02 €		
TOTAL	60 988,52 €	TOTAL	60 988,52 €

Proposition :

Il est proposé :

- D'approuver l'action d'animation 2016 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;
- D'approuver le plan de financement lié à cette action ;
- D'autoriser le Président à solliciter une subvention de 48 790,82 euros de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL du SCoT Caen-Métropole et à signer tout document s'y rapportant.

Vote :

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

En vertu de ses pouvoirs délégués prévues à l'alinéa 3 du titre III de la délibération DCS09-2014, en date du 27 mai 2014,

APPROUVE l'action d'animation 2016 pour la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020 ;

APPROUVE le plan de financement lié à cette action ;

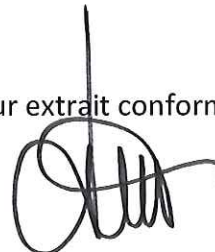
AUTORISE le Président à solliciter une subvention de 48 790,82 euros de FEADER au titre de la mesure 19.4 du PDR auprès du GAL du SCoT Caen-Métropole et à signer tout document s'y rapportant.

DIT que la présente délibération sera transmise en Préfecture et à l'autorité de gestion des Fonds européens.

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du président du syndicat mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un délai de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

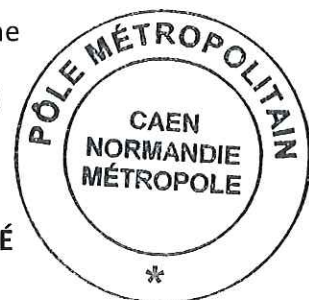
Pour une délibération relevant du contentieux électoral, l'article R 119 s'applique ; recours dans un délai de cinq jours.

Pour extrait conforme



Le Président

Sonia de la PROVÔTÉ



Envoyé en préfecture le 27/04/2017

Reçu en préfecture le 27/04/2017

Affiché le

RECEVU

ID : 014-251403184-20170407-DBS05_2017-DE

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ÉVALUATIONS
ET DES ÉTUDES
D'IMPACT